



COMMUNE D'IZAOURT

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

Secrétaire de séance : Michel BRUYEROT

Ouverture de la séance à 18h30

Compte-rendu du conseil municipal du 10-04-2025 :

- Approbation par le Conseil Municipal.

Point sur travaux :

- Les travaux de mise en place du parking place de La Gouaou débuteront fin septembre 2025.
- Un devis concernant le point d'électricité au théâtre de verdure est demandé.
- Concernant l'éclairage du théâtre de verdure, le SDE 65 va recevoir les lampadaires prévus permettant le début des travaux.
- Concernant la cuve à incendie quartier Castans, la clôture de sécurité a été réalisée et la cuve va être mise en place.
- Le plafond de l'école se décollant, celui-ci a été sécurisé. Un devis a été fait pour le remplacement de la toile de verre mais les travaux ne pressent pas. En effet, ne sachant pas le devenir de l'école il est décidé d'attendre.
Le Conseil Municipal approuve cette décision.
- Suite à la détérioration des contremarches de l'accès à la mairie, un devis a été fait, les travaux pourront débuter durant les vacances scolaires d'été.
Le Conseil Municipal approuve cette décision.
- Une demande de travaux a été faite pour le montage de poignées et serrures sur 2 portes de la salle des fêtes pour ouvrir de l'extérieur.
Le Conseil Municipal approuve cette décision.
- Un devis a été fait pour l'installation du « portique nuage » au théâtre de verdure.
- Le choix de la couleur des plaques de rue est fait, ce sera bleu.
Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Informations sur employés communaux :

- Mr THEBAUT Jean-Pierre a été embauché 20h/semaine pour la période du 26/05/2025 au 25/09/2025 pour palier à l'absence de l'agent technique Mr ALONSO Thierry victime d'un accident du travail survenu le 14/05/2025.
- Pour palier au temps de travail incomplet de Mr THEBAUT, Mr SOST Clément (étudiant), sera embauché (durant les vacances scolaires) 20h/semaine pour la période du 07/07/2025 au 29/08/2025.
- La secrétaire de mairie prenant ses droits à la retraite en octobre 2025, une secrétaire est intéressée pour effectuer la continuité 8h/semaine sur 2 jours. Une deuxième secrétaire pourra être embauchée après les élections municipale 2026.
- L'ouverture de poste sera lancée lundi 07 juillet.

Décision modificative :

- Les intérêts de remboursement du prêt concernant les travaux du SDE 65 sur le programme têtes led, doivent désormais être payés en fonctionnement.
- Pour cela une D.M. doit être prise.
Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Demandes de subventions :

- Le collège de Loures-Barousse demande une subvention pour 5 élèves, concernant la participation aux voyages scolaires.
Cette subvention sera de 50€/élève, soit : 250€.
Le Conseil Municipal approuve cette décision.
- Une délibération est prise pour cela.
- La Commission Syndicale Forestière demande une subvention pour le brandon du 14 juillet.
- Cette subvention sera de : 100€.
Le Conseil Municipal approuve cette décision.
- Une délibération est prise pour cela.

PLUi Neste-Barousse – Garantie Communale (loi ZAN):

- Le Conseil Municipal est informé que suite aux travaux de réflexion sur le PLUi, celui-ci sera arrêté à partir du 10/07/2025 et le futur PLUi rentrera en vigueur en 2026.
- Par solidarité avec des communes en manque de terrains il est prévu une surface minimale d'un hectare dite « garantie communale » si celles-ci sont couvertes par un PLUi prescrit, arrêté ou approuvé avant le 22/08/2026.
- Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la garantie communale et de la mutualiser dans le cadre de l'élaboration du PLUi porté par la Communauté de communes Neste-Barousse.
- ***Le Conseil Municipal approuve cette décision.***
- Une délibération est prise pour cela.

Questions diverses :

- *L'association « Caminada des 2 ourses » organisatrice de VTT, randonnées,..., demande à avoir son siège social à Izaourt. Un projet va lui être demandé.*
- *La société « Pyrénées Haut-Garonnaise » organise un marathon qui traversera la commune d'Izaourt par la route départementale RD26. Pour cet événement, les organisateurs souhaiteraient une animation lors du passage des coureurs, pouvant être faite par une association du village.*
- *Un arrêté de circulation devra être pris pour cet évènement.*

Fin de séance à 19h45